Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 17 septembre 2026** à partir de 16h00, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Fabienne THOULY, Présidente.

Nombre de membres en exercice :	21 administrateurs
Nombre de membres présents :	13
Nombre de procurations :	6
Date de la convocation :	9 septembre 2026

Etaient Présents :

Mmes Elisabeth FORESTIER-HUGON ; Florence THOMAS ; Fabienne THOULY ; MM David ALVAREZ ; Claude AUBERT, Christophe CESCUT ; Cyril CINEUX ; Éric EGLI ; Hugues MALINAUD ; Patrick ROSLEY ; Gérald SERTELET ; Christophe VIAL || M. Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

Mme Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT excusé, donne pouvoir à M. David ALVAREZ **; M. Clément MARTET** excusé, donne pouvoir à Mme Fabienne THOULY **; M. François MERLET** excusé, donne pouvoir à Mme Florence THOMAS **; M. Serge PICHOT** excusé, donne pouvoir à M. Christophe CESCUT **|| M. Damien ROMERO excusé**, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET **; M. Yves JAMON** excusé, donne pouvoir à Mme Elisabeth FORESTIER-HUGON.

Était excusé :

M. Fabien ALLEZARD.

Était absent :

M. Tahar BOUANANE.

DELIBERATION DCA 2026/028

Réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2026

OBJET : CESSATION DE FONCTION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Richard PEYRIN a été nommé Directeur Général de l'EPIC T2C par délibération du 28 Avril 2021.

En application de l'article 7.1 des statuts, il est mis fin par délibération aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Richard PEYRIN. Cette décision prendra effet à compter de la cessation de fonction de Monsieur Richard PEYRIN.

Il vous appartient d'en délibérer et d'autoriser la Présidente à signer les documents relatifs à la rupture conventionnelle de Monsieur Richard PEYRIN.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité (3 abstentions : M. Cyril CINEUX ; M. Cyril POTELLERET et M. Damien ROMERO) :

- d'autoriser la Présidente à signer les documents relatifs à la rupture conventionnelle de Monsieur Richard PEYRIN.

La Présidente de l'EPIC
Madame Fabienne THOULY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.